



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage SMIRTOM Durance Provence lauréat Appel à projets territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »

Description générale du territoire :

Structure porteuse : SMIRTOM Durance Provence	Région : Provence Alpes Côte d'Azur
Collectivité lauréate de l'appel à projets zéro déchet : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Département : Alpes de Haute Provence
Nom et fonction du porteur de projet : Gilles CHEVALIER, directeur du SMIRTOM	
Population : 14 communes, 21 000 habitants	

Photo du territoire

Description générale et objectifs :

Avec la diminution de l'activité pétrochimique de la société Arkéma, filiale de Total et principal employeur local, le territoire du SMIRTOM cherche à diversifier ses activités tout en devenant un territoire d'excellence en matière environnementale. Pour cela, la Communauté de Communes Durance Provence, adhérente du SMIRTOM, est déjà engagée dans le projet LEADER sur la méthanisation, et le Pays Durance Provence, dont le périmètre se superpose avec celui du SMIRTOM, est lauréat de l'appel à candidature « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». En parallèle, l'éco tourisme se développe, et le territoire dispose d'une zone d'activité susceptible d'accueillir des industries classées SEVESO 2 (propice au développement de nouvelles activités, notamment pour favoriser l'économie circulaire). Le Plan (PDPGDND) des Alpes de Haute Provence adopté en 2010 prévoit la construction d'une seconde installation de stockage : le site pressenti par le SYDEVOM se situe sur le SMIRTOM. C'est dans ce contexte que le SMIRTOM souhaite s'engager dans le projet « TZGZD », afin de démontrer son engagement sur la réduction des déchets et l'innovation possible au service de l'amélioration du recyclage, ainsi que sur les synergies possibles entre acteurs du territoire. Par cet engagement le SMIRTOM souhaite devenir un exemple à suivre pour limiter le traitement des déchets résiduels et, par là, la création de nouveaux sites de traitement.

L'ensemble des actions programmées devraient permettre de réduire le ratio de DMA produit en 2010 de 11,5% d'ici 2018 et de 14,2% d'ici 2020, soit au-delà de l'objectif de la loi de transition énergétique. La mise en place des actions prévues permettra également d'atteindre l'objectif de taux de valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes de 45% en 2018 et 55% en 2020.

Actions phares proposées ou déjà mises en œuvre :

Le SMIRTOM n'est pas éligible pour porter un PLP DMA puisque le SYDEVOM devrait renouveler son engagement sur ce dispositif à partir de janvier 2016. Néanmoins, le SMIRTOM souhaite aller plus loin et renforcer les moyens de communication de proximité pour décupler la mobilisation des habitants sur la prévention et le tri sur son périmètre. Dans ce cadre, il prévoit à la fois :

- de promouvoir des outils déjà élaborés par le SYDEVOM qui n'ont pas été utilisés à ce jour par les parties prenantes du SMIRTOM (guides à l'attention des professionnels, grille d'auto-évaluation pour mettre en place des pratiques éco-exemplaires au sein des entreprises ainsi que du SMIRTOM lui-même et de ses adhérents),
- de réaliser des audits en entreprises pour identifier les actions à promouvoir et rechercher des synergies avec les entreprises locales.
- de poursuivre le déploiement du compostage. 24% des foyers du SMIRTOM ont été équipés en composteur en 10 ans. Toutefois une enquête terrain est prévue pour définir les composteurs qui ne sont plus utilisés, les foyers qui pourraient mettre davantage de restes alimentaires dans le composteur, et identifier les foyers qui compostent en tas ou dans des composteurs qu'ils se sont procurés par eux-mêmes. Une sensibilisation en porte à porte pour atteindre l'objectif, certes élevé, du Plan départemental des Alpes de Haute Provence de 75% des pavillons qui compostent. En plus de cela, le SMIRTOM prévoit la mise en place du compostage dans tous les établissements scolaires d'ici 2018, avec un suivi régulier et une sensibilisation au gaspillage alimentaire. Il est également prévu d'équiper des sites en habitat vertical (1 par an) et des lotissements.
- de poursuivre le prêt de gobelets réutilisables pour les associations,
- de promouvoir de nouvelles actions de réduction des déchets : mise en place du doggy-bag dans les restaurants du territoire, organisation de disco soupes pour sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire, lancement d'appels à projets auprès de l'économie sociale et solidaire pour élargir les activités de réemploi/réparation/don (ateliers de réparation, bourses aux vêtements et équipements sportifs, etc).

Pour augmenter la valorisation des déchets et réduire la quantité de déchets ultimes, le SMIRTOM prévoit également :

- de continuer son rapprochement des entreprises pour leur proposer les solutions alternatives à l'élimination des déchets organiques (enquête auprès des gros producteurs de biodéchets réalisée en 2015, réunion de travail avec les entreprises et associations du secteur de l'entretien des espaces verts pour une tarification unique incitant au broyage des déchets végétaux)
- d'améliorer les outils de pré-collecte pour augmenter les performances de tri des ménages (augmentation de la dotation en colonne d'apport volontaire, de chalets du tri, de dispositif amovibles pour les événements, réhabilitation des déchèteries)
- de rechercher de nouvelles filières de valorisation (en plus d'avoir contractualisé avec les REP, le SMIRTOM va mettre en place la valorisation du placoplâtre, de l'amiante, du bois classes A et B).
- de se rapprocher du Conseil départemental et du SYDEVOM pour mettre en place un groupe de travail pour solutionner la gestion des déchets du BTP.
- et de mettre en place un financement des déchets incitatif. La redevance spéciale sera étendue à tous les redevables en janvier 2016 (étude de faisabilité en 2014). Le cahier des charges pour une étude de faisabilité de la tarification incitative sera publié fin 2015. Les

réflexions porteront sur les diverses formes d'habitat présentes sur le territoire (centre historique ancien avec des rues étroites, habitat collectif, zones pavillonnaires et pavillons isolés, route en pente), dont les particularités pourront servir d'exemple en vue d'un déploiement de la tarification incitative à l'échelle départementale

.Pour pallier aux dépôts sauvages, un groupe relais sera mis en place. Les participants noteront les dépôts et brûlages observés, puis les transmettront au SMIRTOM pour mettre en place des actions correctives. Le SMIRTOM, par la mise en place des « voisins éco vigilants » renforcera les observations de terrains, facilitant l'instauration de verbalisation.

Des outils de communication innovants seront élaborés. Le site internet du SMIRTOM fait l'objet d'une complète refonte fin 2015. Des campagnes d'illustration de gestes de prévention par des habitants, commerçants et autres parties prenantes du territoire seront affichées au niveau des points d'apports volontaires, avec un renouvellement régulier pour attirer l'attention des habitants. Dans le cadre de réunions de concertation (2 par an), des outils appropriés au territoire pour mobiliser les habitants seront définis.

Le SMIRTOM a déjà instauré une comptabilité analytique. Le chargé de mission TZGZD participera aux formations régionales dispensées par l'ADEME pour réaliser la matrice sous Sinoe du SMIRTOM et en extraire les informations pour communiquer auprès des élus ainsi que de la population (lors des réunions annuelles d'information sur le coût et le financement des déchets).

Contact :

(Nom – prénom – fonction – adresse – téléphone – email)

CHEVALIER Gilles, directeur du SMIRTOM,

Site Internet du projet ou de la structure porteuse :

